

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

N° 133/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Objet : Modification de la
composition de la
Commission d'Appel
d'Offres**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de ROGNONAS : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

Mme la Présidente expose que par délibération en date du 23 juillet dernier, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres.

Suite au décès de Mme Nathalie GIRARD, membre suppléant, ce poste est devenu vacant.

Mme la Présidente expose qu'elle souhaite par ailleurs également désigner le Vice-président aux finances pour la représenter à la présidence de cette commission, ce qui implique que ce dernier ne soit plus membre de cette commission pour pouvoir en assurer la présidence.

Le Code général des collectivités territoriales ne prévoit pas de dispositions en matière de vacance d'un membre suppléant de la CAO. Ainsi, chacun des membres suppléants situés après le poste devenu vacant gagne un rang. Il n'y a donc pas obligation de pourvoir le poste de suppléant devenu vacant.

Il est cependant souhaitable de pourvoir ce poste vacant pour s'assurer de la disponibilité des membres et du quorum ; il convient alors de procéder à une nouvelle désignation de la commission d'appel d'offres dans son intégralité.

Pour mémoire, l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu via scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est donc proposé au conseil de procéder à une nouvelle désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

En application de ces éléments, Mme la Présidente propose la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Edith BIANCONE	Serge PORTAL
Daniel ROBERT	Michel PÉCOUT
Pierre-Hubert MARTIN	Jean-Louis LÉPIAN
Yves PICARDA	François CHEILAN
Eric LECOFFRE	Christian ONTIVEROS

Aucune autre liste n'étant proposée, le Conseil Communautaire procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres : liste proposée par la Présidente : 42 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

